

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU SUD-KIVU
CHEFFERIE DE LUHWINDJA

DOCUMENT ADDITIONNEL DE CLOTURE DES MODALITES
D'EXECUTION DU PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES COMPENSATIONS
PASSE ENTRE LA CHEFFERIE DE LUHWINDJA ET TWANGIZA MINING
SARL (FILIALE DE BANRO CORPORATION)



*Pour visa,
RFEA Luhrwindja,
Gwara Z. Abel*

2/2/2010.

Au cours de la réunion d'adoption du document synthèse des rapports du Sous-comité de Compensation du 02/02/2010, quelques mesures incitatives ont ressorti afin de garantir une bonne mise en application du Protocole d'Accord.

Ces mesures restent dans le cadre de la promotion sociale afin de consolider les liens existants entre la Chefferie de Luhwindja et la Société Twangiza Mining, et se présentent comme suit :

- La partie Banro assurera la logistique lors du déplacement vers le site d'accueil des populations affectées
- Les matériaux de récupération, qu'il s'agisse des maisons principales, qu'il s'agisse des maisons secondaires à compenser, seront laissés ou cédés aux propriétaires qui peuvent aller réutiliser sur le site d'accueil.
- Le bananier sera compensé mais aussi la Société rélocalisera au site d'accueil et instruira, par le truchement des experts, la population sur des techniques et méthodes de rentabilisation de cette culture.
- Les propriétaires de gros arbres (cypres, eucalyptus, paragasi et ficus) auront la latitude de couper ces arbres, si cela est jugé nécessaire par la Compagnie, pour des raisons d'ordre environnementaux; et de les utiliser à leurs fins soit pour obtenir les planches ou du bois de chauffage dans un délai convenu à l'avance.
- Les propriétaires des avocatiers auront la latitude de continuer à venir récolter les avocats pour autant que ces arbres n'ont toujours pas été coupés pour des fins utiles des travaux de la société.
- Seules, deux cultures mixtes (haricots et patates douces) seront toutes deux compensées pour autant qu'elles sont plantées de manière normale conforme aux pratiques culturelles (quatre plants de patate douce par m²).

Pour tous les autres cas de polyculture, c'est la culture la plus chère qui est pris en compte.

Ainsi fait à Luhwindja le 02/02/2010

Les Parties

Pour La Communauté

MUBWITA
CHINIGI, CHEF. CHAT.

MAWELELE N.
BAHATI LUWARANGA

BUHEMWAH
Pour la Modération



Le chef de Chefferie de
Luhwindja

Pour Twangiza Mining SARL

JPNEL

Sodex Soraya Aziz S.

De Crispin Duvwe
Consultant

Barua
Raal



Barua
Raal
Beharungu
opparance.
Beha

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU SUD-KIVU
CHEFFERIE DE LUHWINDJA

Forum Communautaire Consultatif de Luhwindja/TWANGIZA
MINING SARL (Filiale de Banro Corporation)
Résumé de travaux du Sous-comité en charge de la Question
Compensation



pour visa
PEA Luhwindja
S. A. 2. Abel

2/2/2010

Objectifs des travaux

Discuter toutes les questions ayant trait aux compensations, à savoir quoi compenser, comment compenser et à quel taux compenser.

Participants aux travaux :

- Du côté Twangiza Mining SARL :
Monsieurs Johan Botha, Koos Nel, Chris Bawah, Bubaka Rudahya, Manya Nyamukere, Raoul Baraka Kalunga, Jean-Jacques Shamavu, Steeve (Evalueur des Relations Communautaires en visite), et Madame Soraya Aziz Souleymane
- Du Côté de la Communauté : Cinigi Cinabalire, Bahati Nemiteko Lufaranga, Makelele Nabale, Ruhendwa Lulako
- Du côté de la Chefferie : Mwamikazi de Luhwindja, Honorable Espérance Baharanyi
- Du côté de l'Etat : Le Chef de Poste NGWASI Abel, Modérateur des travaux.

Déroulement des travaux

1. Séances du 19/11/2009 et du 25/11/2009

Ces deux réunions ont été consacrées aux deux premières questions : Quoi compenser et comment compenser ?

S'agissant de la première question ; quoi compenser ? il a été établi qu'on compense les maisons et les plantes, d'une manière générale. De quoi s'agit-il pour chaque groupe, de manière particulière?

• Les maisons :

La maison principale ne sera pas compensée, elle sera construite au lieu de déplacement. Ce sont les autres maisons secondaires qui seront compensées, des maisons qui ont été recensées lors des enquêtes.

• Les plantes :

Ce sont les plantes vivrières (haricots, patates douces, pomme de terre, canne a sucre, igname, kholkaze, petits pois, sorgho et soja), ce sont les arbres de plantations ou de boisements (cypres, eucalyptus, paragasi, grevillea, pinus, caféier, quinquina) ; ce sont les arbres fruitiers (marakuja, l'avocatier, le goyavier, prunier, citronnier, papayer) ; ce sont les légumes (aubergine, oignon, amarantes, tomates, carottes, choux, céleris, mboga bucungu) ; ce sont enfin les plantes ou arbres spécifiques (bambous, roseaux, ficus, sombe rade, et tabac)

S'agissant de la question, comment compenser ? Il a été établi que les maisons, les cultures vivrières et les arbres fruitiers seront compensés a 150% et les arbres de boisement ou de plantations a 100%.

Au cours de ces deux séances, des questions pertinentes ont été posées, a savoir :

- Quel est le sort réservé a la terre, en général, ou aux espaces non mis en valeur ?

Réponse : Selon les recherches faites en matière de délocalisation, on cherche d'autres espaces ou terres en remplacement de ceux laissées par la population déplacée.



Pour visa,

CPEA du Luhwindja,

Bu des 2- Abel

2/2/2010.

A l'inquiétude exprimée selon laquelle les nouveaux espaces de remplacement peuvent ne pas remplir les mêmes conditions agricoles que ceux laissés, la partie Banro rassure que les champs de compensation doivent être plus productifs que ceux abandonnés ou avoir des capacités équivalentes ; elle ajoute que des études sont en cours et des négociations avec le Mwami pour les terres de Namala.

Quel est le sort réservé aux tombes des membres des familles ?

Réponse: Le gouvernement permet d'exhumer les tombes et d'aller enterrer les restes avec honneur ailleurs. L'on se conviendra de trouver un cimetière vu la forme d'habitat semi-urbain que prendra Cinjira. Il y aura des procédures et c'est la Société qui prendra en charge toutes les opérations funèbres.

- SRK a parlé des frais d'installation et de la prise en charge pendant x, y moment avant que les déplacés arrivent à produire et à se prendre en charge.

Réponse : Il y aura certainement un suivi et dans 3 ans SRK ou une autre Compagnie reviendra pour évaluer. Banro déplacera les gens, il y aura promotion des activités génératrices de revenus et après tout ils seront voisins à Banro.

L'on se réjouit de cette disposition de vérification car il y a certaines personnes qui se plaignaient du fait que tous leurs biens n'ont pas été comptabilisés, qu'on aurait fait seulement des estimations approximatives.

- Comment compenser en cas de polyculture ?

Réponse : On compense la culture la plus chère parce qu'en polyculture, on ne peut pas avoir 100% sur chaque culture ; c'est donc à l'intérêt du cultivateur qu'on compenserait de la sorte.

2. Séances du 3/12/2009 et du 9/12/2009

Ces séances ont porté sur la 3^e et dernière question ; à quel taux compenser ? Devant cette question, la partie Banro a évoqué les recommandations de la SRK selon lesquelles les taux existants devraient servir de guide en rapport avec les taux officiels et des taux du marché. Elle a montré la nécessité de revoir le taux existant car déjà décrié par l'autre partie, à savoir la Communauté. La partie Banro a dit être informée des discussions qui étaient déjà en cours ; ça ne sert à rien de s'y référer car ces discussions s'étaient passées dans un climat de confrontation.

La partie Banro propose qu'au taux existant soit ajoutée 20% en gardant à l'esprit qu'on compenserait alors à 180% une fois le 50% appliqués. Elle a ajouté que nous tous nous venons de loin pour trouver des solutions à nos problèmes, que ce taux proposé, Banro peut le payer car il en a les moyens.

Les représentants de la Communauté s'insurgent contre cette proposition et préconisent 60\$ par m² de haricots volubiles pour permettre au propriétaire d'aller chercher un autre champ ailleurs disent-ils.

La partie Banro dit qu'il est important de comprendre qu'on va donner des terres de compensation, que Banro ne possède aucun droit sur la surface, que les terres



Pour visa,
CPEA Kumbungu,

Signature: Abel

2/2/2010

appartiennent à la Chefferie, au Mwami ; qu'on négocie avec la chefferie pour trouver de nouvelles terres et Banro y fera des recherches pour déterminer le potentiel agricole similaire. La partie Banro se dit prête de réviser les prix et non les productions et demande à ce que les deux parties soient flexibles, pas Banro seulement. Elle dit que jusqu'ici, elle n'a pas vu la bonne foi des délégués de la communauté. La partie Banro,

La partie Banro a insisté sur le fait qu'on est ici pour construire une mine et qu'on doit calculer tout pour la compensation, la mine et autres, que la SRK qui est indépendante a fait un plan et est arrivée à planifier un budget de relocalisation ; qu'on doit comprendre que ce programme n'est pas le premier en Afrique ou dans le monde ; que ce sont des choses qui arrivent et que jamais des propositions trop serrées n'ont jamais ~~des positions n'ont jamais~~ abouti ; que l'Etat de vie de la population doit s'améliorer, pas brusquement mais au fur et mesure que la mine s'installe et se développe avec le travail, le business et autres.

La modération intervient à ce stade et demande aux deux parties de ne pas demeurer intransigeants mais d'amorcer des mécanismes de rapprochement. Quant au budget, qu'on ne le prenne pas comme une fin en soi, mais comme un indicateur, un outil de travail et non le travail proprement dit ; l'important étant d'arriver à un taux juste pour les deux parties. D'où les représentants de la communauté ont reçu mission d'aller travailler systématiquement sur les taux et de proposer quelque chose d'objectif, de réaliste à la partie Banro avant la prochaine réunion programmée pour le 13/01/2010.

La partie Banro conclut en disant qu'elle ne veut qu'un travail juste, que la population accepte mais que Banro accepte aussi. Elle souhaite que les prochains travaux soient faits sur des bases solides, que nous trouvons ensemble. Néanmoins, elle a fustigé le fait que nous sommes déjà entrain de mettre Banro dans un retard d'un mois ; d'où au retour et à la reprise des travaux, nous devrions éviter de le perdre encore une fois.

C'est donc sur une note d'espoir, de bonnes intentions que les travaux de la Sous-commission Compensation ont été suspendus ce 09/12/2009.

Le CPEA de Luhwindja

Les Participants :

Du coté Banro :

Du cote Communauté :

Résumé de travaux du Sous-comité en charge de la Question Compensation (suite)

Séances du 13 et 20/01/2010

Ces séances avaient comme ordre du jour :

- La lecture et l'adoption des propositions écrites de la Communauté sur les travaux antérieurs.
- La présentation des propositions écrites de la communauté sur les taux de compensations.
- Le point de vue de Banro
- Les débats et les conclusions

Déroulement des travaux

1. Le rapport sur les travaux antérieurs a été lu et adopté à l'unanimité des membres du sous-comité sans amendement.
2. Les propositions de la Communauté sur les taux de compensations ont été présentées telles que contenues dans le document du 9/01/2010 transmis au Chef de poste de Luhwindja (et dont la copie avait été déposée au bureau de Banro ce 09/01/2010) quelques jours avant la tenue des assises, document intitulé « Aperçu général de la Communauté de Luciga sur le barème de compensations » dont copie en annexe.
3. Le point de vue de la partie Banro est apparu clairement au cours de la séance du 20/01/2010 dans un document intitulée « Analyse du processus de compensation : position des parties en date du 13 janvier 2010 » et dont copie en annexe.
4. Les débats s'en sont suivis, débats très houleux, voire passionnés de part et d'autre. Lorsque les discussions sont arrivées à chaud ce 20-01-2010 la partie Banro évoquant l'erreur d'application de la formule que le Vice-Président Koos a commise, et la partie Communauté accusant l'autre d'avoir délibérément changé les taux qui étaient déjà convenus le 13/01/2010 ; la modération a proposé aux 2 parties de les rencontrer séparément, ce qui fut obtenu.

En contactant la partie Communauté, celle-ci a fini par accepter tous les points du document, sauf les points 8, 9, 12 et 13 relatifs à l'avocatier, bananier, eucalyptus, cyprès et a alors demandé que la partie Banro puisse doubler les prix actuels pour dénouer l'impasse soit 20\$ à 40\$ pour l'avocatier, 4\$ pour le bananier, et 4\$ à 40\$ pour l'eucalyptus et le cyprès.

En contactant la partie Banro, celle-ci a accédé partiellement à la requête de la communauté en accordant 19,5\$ à 39\$ pour l'avocatier ; 3,9\$ pour le bananier et 2,6\$ pour le très petit arbre, 5,2\$ pour le petit arbre, 13\$ pour le moyen et 26\$ pour le grand et a fait les applications suivantes :

- Le pinus, grevilea et paragasi seront compensés comme l'eucalyptus et le cyprès.
- Le ficus, goyavier, l'oranger, le citronnier et le manguier comme l'avocatier
- Le ~~pinus~~ le fraisier, le marakuja, raisin, le papayer comme demi-avocatier



Pour visa,
CPEA Luhwindja,

Abel

2/2/2010

- Le sombe-radi comme le quinquina à condition qu'il ait au moins 2 ans d'existence.
- Toutes les légumes comme le chou.

Seuls le tabac, roseaux et bambous ont été renvoyés à prochaine rencontre. La modération a fait part à la partie Communauté des présents résultats et les a acceptées sous réserve, ce qui lui a permis de réunir encore les deux parties et de présenter les résolutions finales.

Malheureusement la grogne n'a pas disparue dans les rangs de la Communauté au point que tous les efforts déjà fournis étaient sérieusement mis à l'épreuve.

Heureusement, toutes les deux parties ont compris qu'il fallait sauver les négociations et c'est ainsi qu'elles ont entrepris d'intenses tractations, tant au niveau interne que bilatérale par le biais des représentants de chaque partie, à savoir Johan Botha pour la partie Banro, et l'Honorable Mwamikazi pour la partie Communauté ainsi que de la modération.

Les résultats de ces tractations, c'est finalement le barème du taux de compensation tel que contenu dans le document final intitulée « Barème du taux de compensation et modalités de remplacement des biens immobiliers » présenté et adopté au Forum Communautaire Consultatif réuni à cette fin le 27/01/2010 et signé officiellement le 28/01/2010 devant les membres du Gouvernement Provincial.

Des modalités pratiques

Tout en se convenant que des modalités feront toujours, à temps ou à contre temps, l'objet d'ultérieures concertations et qu'elles peuvent prendre la couleur du temps et des circonstances, les deux parties se sont convenues que :

1. La partie Banro assurera la logistique lors du déplacement vers le site d'accueil des populations affectées
2. Les matériaux de récupération, qu'il s'agisse des maisons principales, qu'il s'agisse des maisons secondaires à compenser, seront laissés ou cédés aux propriétaires qui peuvent aller réutiliser sur le site d'accueil.
3. Le bananier sera compensé mais aussi la Société rélocalisera au site d'accueil et instruira, par le truchement des experts, la population sur des techniques et méthodes de rentabilisation de cette culture.
4. Les propriétaires de gros arbres (cypres, eucalyptus, paragasi et ficus) auront la latitude de couper ces arbres, si cela est jugé nécessaire par la Compagnie, pour des raisons d'ordre environnementaux; et de les utiliser à leurs fins soit pour obtenir les planches ou du bois de chauffage dans un délai convenu à l'avance.
5. Les propriétaires des avocatiers auront la latitude de continuer à venir récolter les avocats pour autant que ces arbres n'ont toujours pas été coupés pour des fins utiles des travaux de la société.
6. Seules, deux cultures mixtes (haricots et patates douces) seront toutes deux compensées pour autant qu'elles sont plantées de manière normale conforme aux pratiques culturelles (quatre plants de patate douce par m²).



Pour visa,
CPEA Lukwindza,

SWARI Z. A. P. 2
2/2/2010